



CR de la réunion plénière du 29 janvier 2015

Etaient présents :

P. BECK, E. BERTOUX, B. BONNICI, O. CHAMBIN, X. DESMAS, L. DUBOIS, N. DUVAL, F. GEORGIN, MH. LALANDE, C. LAUGEL, C. LELONG, H. LEPAGE, D. LEVU, B. MALEINE, F. MALLY, F. PAGNIEZ, MH. PAPON, J. PARESYS-BARBIER, B. PECH, E. REMONGIN, S. ROUSSELOT, B ROUSSENQUE, D. RUCZKAL E. SEGUIN, V. SIRANYAN, M. TANNE-DEHAIL, H. VAN DEN BRINK, V. VEYRAT.
Le quorum est atteint.

1. Informations du Président :

Vœux et souhaits à l'attention des membres du Collège pour 2015.

2. Approbation des CR de la réunion du 27 novembre 2014 :

Le CR est accepté après quelques modifications de forme proposées par les membres présents. La version définitive sera disponible sur le site du Collège.

3. Point sur le prix de thèse :

Pour cette nouvelle édition, le Collège a reçu 16 thèses émanant de 13 facultés. Emmanuelle Remongin, Pierre Beck, Françoise Mally, Dominique LeVu, Bruno Maleine rejoignent le groupe de lecteurs.
Les thèses seront envoyées le plus tôt possible accompagnées de la fiche d'évaluation.

4. Guide de stage d'initiation :

2 chapitres ont été particulièrement revus :

- La profession pharmaceutique D. LeVu / N. Duval / P. Beck
- La dispensation du médicament E. Remongin / H. Lepage / H. Van den Brink

Une question est soulevée concernant le tableau des posologies.
Le Collège décide de retirer les tableaux du guide mais de faire un chapitre sur l'importance des posologies et de leur vérification par le pharmacien à chaque dispensation.
Des exemples seront quand mêmes fournis pour une vingtaine de molécules courantes.
Vivien Veyrat va élaborer une proposition avec Brigitte Pech, Marie-Hélène Lalande et Bruno Maleine.
D'autre part, le tableau des spécialités pharmaceutiques sera modifié pour être rédigé en DCI et non plus en nom commercial. Une proposition va être élaborée par Emmanuelle Remongin.
Ces 2 propositions seront présentées le 12 mars.

- Les plantes médicinales, les compléments alimentaires et les dispositifs médicaux ont été actualisés.
- Les préparations à l'Officine et les reconnaissances doivent être finalisées.

Tous les fichiers devront être envoyés début mars car l'impression du guide sera faite par le service reproduction de l'Ordre. Les mises en forme, paginations etc. seront réalisées par nos propres moyens (date limite de rendu à l'Ordre : 20 mars 2015).

5. Point sur les conventions de stage :

Suite à la parution du Décret no 2014-1420 du 27 novembre 2014 relatif à l'encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et des stages et de la LOI no 2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires (1), une nouvelle convention-type a été élaborée par un conseil spécialisé à la demande du CCA.

Cette convention a fait l'objet de différentes remarques, notamment de la part des syndicats professionnels, sur son adéquation avec la loi concernant la gestion des congés.

Cela a conduit le CCA à adresser cette convention au président de la conférence des Doyens ainsi qu'aux syndicats pour concertation. Le Collège sera informé des suites de ces échanges dès que possible.

Les représentants du Collège souhaitent qu'une convention nationale harmonisée soit établie.

6. Elaboration de discussion / recommandations :

- Changement de filière (industrie → officine) – statut du pharmacien « stagiaire »

Dans le cas d'une reconversion incluant un stage officinal, la section D peut elle inscrire le pharmacien « stagiaire » au tableau de l'Ordre ?

Rappel : La réglementation ne prévoit pas de modalités de reconversion pour les pharmaciens souhaitant revenir à l'officine après une carrière industrielle ou autre.

Certains choisissent d'effectuer un stage dans une officine afin de se remettre à niveau. Ces stages sont notamment réalisés dans le cadre de Diplômes Universitaires proposés par plusieurs facultés de pharmacie. S'agissant de pharmaciens diplômés, l'inscription en section D durant leur stage était souhaitée.

Depuis la parution du *Décret n° 2014-545 du 26 mai 2014 relatif aux procédures de contrôle de l'insuffisance professionnelle et aux règles de suspension temporaire des médecins, des chirurgiens-dentistes, des sages-femmes, des pharmaciens, des infirmiers, des masseurs-kinésithérapeutes et des pédicures-podologues*, l'inscription de ces pharmaciens « stagiaires » pose interrogation au CCD. Avant de les inscrire, le CCD doit juger de leurs compétences et écarter les cas d'insuffisances professionnelles susceptibles de mettre en danger la santé publique. S'agissant de professionnels en reconversion, cette évaluation peut précisément s'avérer négative et engendrer un refus d'inscription. Le CCD souhaite connaître l'avis du Collège à ce sujet.

Plusieurs points sont évoqués :

- La demande d'inscription en section D au cours du stage de reconversion n'est pas demandée par toutes les facultés qui proposent un DU.
- Ce n'est pas au Collège ou aux facultés de juger de la nécessité de l'inscription au tableau de l'Ordre.
- Les stages de reconversion n'ont pas forcément lieu chez des maîtres de stage agréés.

Préconisation du Collège :

Ces stages devraient avoir lieu chez des maîtres de stage agréés.

L'inscription à l'Ordre sera faite au cas par cas.

- Agrément de maître de stage et sanction disciplinaire

Brigitte PECH souhaite connaître les modalités de gestion des agréments de maîtres de stage de pharmaciens faisant l'objet de sanctions disciplinaires.

Le conseil central A a récemment mis à disposition des CROP une procédure de gestion concernant les maîtres de stage et la discipline. Dans tous les cas, la décision finale revient à la faculté qui en informe le CROP.

- Si le maître de stage, fait l'objet d'une peine d'interdiction temporaire ou définitive d'exercer la pharmacie, le président du CROP communique la décision définitive et exécutoire au président de

l'université et au directeur de l'UFR dispensant des formations pharmaceutiques. Le président de l'université, sur proposition du directeur de l'UFR dispensant des formations pharmaceutiques, est alors libre de retirer l'agrément, ainsi que de placer l'étudiant chez un autre pharmacien agréé pour finir le stage en cours (R4234-24 du CSP)

- Pour tout autre type de sanction disciplinaire, le président du CROP apprécie la nécessité d'informer le directeur de l'UFR ou pas.

- **Inter-professionnalité au cours des stages**

Brigitte PECH envisage de mettre en place un stage interprofessionnel entre des étudiants en médecine et pharmacie. Elle souhaite connaître les expériences menées dans ce domaine par d'autres facultés.

Paris XI : V. Veyrat

Un échange entre les stagiaires en médecine générale et les stagiaires en pharmacie peut avoir lieu sur 1 à 3 jours. Un avenant à la convention de stage est établi. Des recommandations sur le déroulé du stage sont communiquées aux étudiants. Un rapport de stage est obligatoire.

V. Veyrat doit faire suivre les documents utilisés.

Clermont Ferrand : MH Papon

Il n'y a pas de stage mais un échange sous forme de « speed dating » avec des professionnels de santé. Chaque étudiant rencontre personnellement un professionnel puis effectue un travail en atelier (MAD, fin de vie).

ANEPF : D. Ruczkal

Une charte d'inter professionnalité des étudiants en santé a été élaborée. Il va la transmettre au Collège.

X. Desmas ajoute que dans le cadre des échanges entre le CNOP et CNOM, des travaux sur ce sujet devraient être mis en œuvre.

Un recensement des initiatives de ce type au sein des facultés de pharmacie devra être réalisé (Commission action concrète).

Le Collège pense qu'il serait intéressant de pouvoir partager ces expériences sur un espace dédié de son site internet.

7. Retour du groupe de travail sur les tableaux de bord :

Le groupe tableau de bord s'est réuni le 6 janvier 2015 au CNOP.

✚ Pour chaque tableau de bord, il a été décidé de :

- Vérifier les items :

- objectif (objectif pédagogique, ce que l'on cherche à faire acquérir au stagiaire),
- indicateur (paramètre qui permet de vérifier que l'objectif est atteint),
- terminologie (explicite).

- Revoir leur ordre chronologique pour le stage d'initiation.

✚ Répartition du travail :

Tableau de bord	Noms
Stage d'initiation	V. Siranyan, C. Laugel, B. Pech ?
Stage d'application des enseignements intégrés	V. Siranyan, D. Ruczkal, B. Pech ?
Stage de pratique professionnelle	B. Vennat, N. Duval, F. Georgin

✚ Calendrier :

Travail et échange par groupe par téléphone ou/et mail.
Point écrit semaine du 5 mars.
Bilan intermédiaire à la réunion du Collège du 12 mars.
Réponse formalisée courant avril.

8. Présentation de la fiche informative sur les maîtres de stage :

La fiche informative a été modifiée et transmise à des maîtres de stage pour évaluation (voir document joint)
Elle sera ensuite mise en ligne sur le site du Collège avec une seconde vague d'évaluation.
La cartographie des maîtres de stage sera également disponible sur le site du Collège.

NB : Les étudiants de Limoges ont mis en place une cartographie sous Google Maps.
La faculté de Lyon a également élaboré une cartographie que la scolarité incrémente lors de la signature d'une convention.

9. Point budgétaire :

Le montant de la subvention attribuée par la section A, après accord du conseil national, était pour l'année 2014-2015 de 63 000 euros.
Cette subvention est en grande partie consommée par le coût du guide de stage d'initiation de 2014 et le guide de pratique professionnelle 2015.

10. Point sur le site du Collège (définition des besoins) et le e-learning « chaîne du froid » :

✚ Devis de Michael Leitner (voir pp joints)

- pour le site internet :

Contenu basé sur le site actuel mais avec plus de possibilités d'évolution.
Site visible sur tous les supports (ordinateurs, tablettes, téléphone).
Hébergement indépendant du site de l'Ordre.
Site opérationnel d'ici le mois de juin.
Budget global = 6540,00 euros TTC.
Devis accepté à l'unanimité des présents.

- pour la plateforme (notamment destinée à contenir le elearning) :

Devis pour une plateforme support de formation (moodle).
Budget global = 8160,00 euros TTC.
Devis accepté à l'unanimité des présents.

✚ elearning « Chaîne du froid »

Il est en cours de validation par V. Boudy.
Par la suite, il devra être validé par le Collège et par l'APPEX.
Le collège mandate V. Veyrat pour solliciter des testeurs au sein du Collège.

La plateforme aura un lien avec le site du Collège mais sera indépendante.

✚ Pour mener à bien ces projets, il faudra puiser dans les réserves du Collège.
Demander à M. Leitner s'il peut y avoir une simplification du site pour éviter les redondances avec moodle (notamment pour les guides de stage).

11. Point sur le CPOPH :

Le CPOPH (Collège de la Pharmacie d'Officine et de la Pharmacie Hospitalière) est officiellement créé sous l'égide de la HAS (enregistrement à la préfecture fin décembre 2014, siège tournant en fonction de la présidence, ouverture de compte et cotisation des différents membres). Ce Collège est saisi par la HAS soit pour proposer des recommandations, soit pour relire des propositions d'experts. Le CFPCMS pourra être sollicités en cas d'expertise dans le cadre de la formation et des stages. Ci-joint un tableau de synthèse des saisines existantes jusqu'à ce jour.

12. Travail des différentes commissions :

Commission de rédaction des guides de stage

H. Lepage réfléchit à une autre conception du guide de stage de pratique professionnelle avec une simplification de tous les chapitres et des renvois aux textes réglementaires.

Présentation d'H. Lepage :

- Guide de stage : « bannière » du Collège
Synthèse entre la formation théorique et la pratique
- Public visé : étudiants / enseignants / maîtres de stage
- Objectifs : former / informer / développer de nouvelles pratiques.
- Analyse de l'existant :
 - o Forme éditoriale
 - o Sédimentation d'articles
 - o Auteurs multiples non identifiés
 - o Perception des étudiants (selon leur analyse)
 - o Support papier (mise en page)
 - o Coût
- Stratégies possibles :
 - o Refonte totale
 - o Reprise de l'existant (sur la forme / sur le fond)
- Choix éditorial :
 - o Support : papier ou informatique
 - o Forme éditoriale
 - o Rédaction (chapitres déclinés en paragraphes, articles indépendants, articles insérés sur un directory : colonne vertébrale)
- Mise en page :
 - o Classique
 - o Masques (cartouches)

Commission Réglementaire et Administratif

Des Statuts types pour les associations de maître de stage sont en cours d'étude par D. LeVu et S. Rousselot.

Commission actions concrètes

Recensement des actions des associations régionales de maîtres de stage afin de créer une sorte de « bibliothèque » (P. Beck).

Groupe sur l'inter-professionnalité à mettre en place (B. Pech ?)

13. Divers :**Action du CROP Aquitaine**

Le Président du CROP Aquitaine a envoyé une lettre électronique à tous les maîtres de stage qui reçoivent un étudiant de 6^{ème} année afin de donner des directives aux maîtres de stage (voir pp joint)
Ce document est intéressant mais devrait peut-être plutôt émaner de notre collègue.

Prochaine réunion du Collège fixée le **jeudi 12 mars 2015**.

Fin de réunion à 16h50.